

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 781

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : RADIO-TÉLÉVISION-MULTIMÉDIA, SPÉCIALITÉ SON

FINALITÉ	N.A	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés en baccalauréat Son qui souhaitent compléter leur formation par une spécialisation.

La formation alterne entre collaborations et travaux autonomes.

Le programme se compose de cours généraux, de cours techniques et de cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle.

Les cours techniques visent à spécialiser et à autonomiser les étudiants dans le cadre d'une recherche personnelle appliquée et d'une meilleure intégration dans le milieu professionnel du son.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Au terme du cycle, les étudiants réalisent des créations personnelles et complexes, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

A l'issue de cette formation, les étudiants sont prêts à assumer avec autonomie leurs responsabilités au sein de structures professionnelles, et à formuler dans ce cadre des propositions artistiques originales liées aux domaines du son.

Au terme du cycle l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique personnel basé sur une recherche méthodique et innovante dans le domaine de la création sonore.
2. Formule des propositions artistiques originales qui s'appuient sur des connaissances techniques hautement spécialisées
3. Réalise la synthèse des principes artistiques et techniques du son pour appréhender avec fruit des situations professionnelles inédites
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes professionnels complexes

ENJEUX SOCIÉTAUX et UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive, au meilleur niveau des artistes du milieu audiovisuel. Œuvrer à la qualité de la production audiovisuelle en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de la prise et du traitement du son. Améliorer l'adhésion entre la création audiovisuelle belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité de s'insérer dans des projets artistiques complexes.

PROFIL TYPE DES DIPLOMÉS RÔLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMÉS

Qu'ils travaillent en studio ou sur des plateaux, les ingénieurs du son issus de ces formations présentent tous un profil artistique hautement qualifié. Ils sont dotés d'une grande culture artistique, audiovisuelle et musicale, possèdent une bonne acuité auditive et font preuve du sens de l'organisation. Ils allient imagination, créativité, bonne résistance au stress et capacité de communication. Ils maîtrisent les techniques et les outils liés à leur art. Ils sont capables de proposer d'argumenter des choix artistiques. Ils conçoivent des projets, prennent en compte les demandes et attentes des différents acteurs (artiste, directeur artistique, metteur en scène, producteur...). Ils intègrent avec un grand professionnalisme des équipes de professionnelles.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tende vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son
8. Maîtriser les potentialités narratives du son
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.